



La lettre

de l'Association Ethique & Investissement

Décembre 2008

numéro

24

édito

Investir dans l'assurance ? quels sont les points auxquels nous voulons être attentifs quand nous investissons dans ce secteur ? C'est la question à laquelle les ateliers de la journée du 17 novembre ont répondu : ont été mises en avant la nécessité de transparence de l'information au niveau des sociétés, de leurs agents, de leurs produits, l'importance de la qualité des dirigeants, l'attention apportée à la politique sociale permettant l'adaptation des salariés. Plus spécifiquement pour le secteur, la création de produits accessibles aux populations démunies doit être privilégiée. Enfin, compte tenu des sommes placées, il est apparu nécessaire d'avoir des informations sur l'éthique de la politique financière des sociétés.

L'éthique des financiers et de la politique financière a été au cœur des débats tout au long de l'année 2008. La **crise** financière est devenue économique et ses conséquences sont loin d'être mesurées. L'association Ethique & Investissement vous invite à venir nombreux débattre le **12 février** sur

- l'origine de la crise avec deux économistes, Martine Aubert et Thierry Philipponnat, tous deux membres actifs d'Ethique & Investissement,
- les repères que l'Eglise peut nous donner avec le Père Jacques Turck, directeur du Service National Famille et Société à la Conférence des Evêques de France.

En ce début d'année 2009, nous souhaitons vous associer toujours plus étroitement à notre action pour faire progresser les valeurs éthiques au sein de notre économie et nous comptons sur chacun de vous pour renouveler votre soutien à l'association et pour la faire connaître autour de vous. Nous vous adressons tous nos vœux pour une année pleine de santé, de courage et d'actions qui contribuent à un monde économique plus humain.

**Pour le Conseil d'Administration,
la Présidente, Marie-Laure Payen**

Prochaines manifestations

12 février 2009 19h-21h
Conférence-débat sur le thème de
La crise
avec le père Jacques Turck
Institut Catholique de Paris
21, rue d'Assas
75006 Paris

Prochaines journées d'étude

- 24 Mars 2009
- 8 Juin 2009

La micro-Assurance : un projet cohérent avec la démarche de développement durable d'AXA

Intervention de Catherine Boiteux

Depuis sa création en 1985, la compagnie d'assurance AXA s'est considérablement développée, principalement par acquisitions externes. Elle est actuellement présente dans 55 pays et emploie près de 170 000 personnes. Fin 2007, son chiffre d'affaire était de 94 Md€ et les actifs gérés s'élevaient à 1280 Md€. Ses activités principales sont : les assurances dommages, les assurances vie, épargnes, retraites ainsi que la gestion d'actifs.

Aujourd'hui, AXA s'est fixé des priorités stratégiques pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de ses activités :

En 2001 un département de développement durable a donc été créé, suivi, en 2003 par la signature du Global Compact*. Puis, en 2005, AXA a développé une stratégie de développement durable, actuellement en cours de révision qui porte à la fois sur ses opérations internes et sur l'impact indirect de son métier d'assureur ou de gérant d'actifs.

La **lutte contre l'exclusion financière** est une des priorités stratégiques d'AXA au croisement de son expertise métier et des besoins des populations démunies : Mme Boiteux a insisté sur le fait que cela ne devait pas être appréhendé comme du mécénat car le but est certes de répondre à un besoin d'intégration financière, mais en ayant une rentabilité et une performance sur le long terme (5 à 10 ans) qui assure la pérennité du projet par son autonomie avec la perspective de créer un nouveau segment de marché. Il y a donc dans cette démarche une volonté sociétale par l'aide aux populations en difficulté mais également la volonté de définir de nouveaux produits spécifiques à ces populations, tels que le micro crédit et la micro assurance.

Concernant le **micro-crédit**, AXA a créé un fonds composé d'obligations émises par des organismes supranationaux et des agences locales de développement et de titres court terme émis par les micro-banques ; ce fond a une valeur de 16 millions € dont 10% sont dédiés à la micro finance. Toujours dans son engagement de développer le micro-crédit par la micro finance, AXA a financé ou investi dans plusieurs groupes : 3 millions € dans une filiale de PlaNet Finance et de l'Organisation de Solidarité Internationale, 3 millions \$ dans le fond du Global Commercial Microfinance Consortium, 2,6 millions € via l'épargne salariale entre autres, à l'ADIE (Association pour le Droit à l'initiative Economique), 3 millions € à la SIFA (Société d'Investissement France Active) ou encore 0,9 millions € à Habitat et Humanisme.

Concernant la **micro assurance**, AXA s'est lancé en 2006/2007, en partenariat avec la MACIF, et a démarré une expertise en développant des offres assurantielles de base pour des créateurs d'entreprise, en général individuelle, soutenus par l'ADIE. L'offre proposée à ces micro entrepreneurs se distingue de l'offre

classique par le montant des cotisations (moins d'1€ par jour), les garanties, la distribution, la rentabilité (de nulle à faible à terme), mais est standardisée. Pour répondre au mieux aux besoins de chacun, différents modules sont proposés : module pour protéger les revenus de son activité en cas d'accident, module pour garantir ses véhicules et ses marchandises, module pour garantir les activités de construction ... En 2007, il y avait 3 régions pilotes sur ce projet, en 2008 l'extension est nationale avec l'établissement de près de 50 polices d'assurance/mois, ce qui est très encourageant quant à son développement.

Les perspectives actuelles d'AXA en terme de micro assurance, sont de se tourner vers **les pays émergents**. Ainsi, au Maroc où les besoins sont très importants ; il existe déjà des instituts de micro finance pour lesquels AXA a eu initialement un rôle de conseiller et cherche désormais à développer une stratégie de partenariats. En Inde, Catherine Boiteux assure que le marché va croître considérablement ; Sa certitude repose entre autre sur la perspective d'utiliser, pour chaque client, son téléphone portable comme outil de gestion de ses comptes, ce qui permettrait de développer rapidement la micro finance. Seul bémol à cet enthousiasme, le partenariat avec l'Inde est difficile car les réglementations y sont très contraignantes. Enfin, au Mexique, AXA a racheté la filiale d'ING dont le plan stratégique prévoit aujourd'hui d'y développer la micro assurance.

D'une manière générale, pour acquérir la connaissance du marché, tous les projets de micro-assurances des pays émergents sont d'abord de type assurance dommages et prévoyance pour les micro entrepreneurs. Dans un deuxième temps seulement, lorsque les partenaires sont bien identifiés, il est possible de développer l'assurance vie et les produits d'épargne. En revanche, concernant l'assurance santé individuelle, l'assurance majeure s'il en est, Mme Boiteux ne cache pas qu'AXA se doit de rester très prudente et avant de s'y lancer de réaliser et d'analyser de nombreuses études (besoins, risques, distribution, rentabilité...). En effet, le décalage entre prix et garanties et la concentration d'individus à risque y déséquilibrent les fondements assuranciers de long terme, la solution se trouvera peut-être dans des partenariats public privé.

*Global Compact = pacte mondial dans lequel les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et stratégies sur 10 principes universellement acceptés touchant : les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.



PRESIDENTE : Marie-Laure PAYEN
VICE - PRESIDENTE : Virginie LECOURT
TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE
SECRETAIRE : Jacques TERRAY
CHARGEE DE MISSION : Murielle HERMELLIN
ASSOCIATION ETHIQUE & INVESTISSEMENT
93 Rue de Sèvres, 75006 PARIS, 01 45 49 84 41
info@ethinvest.asso.fr
www.ethinvest.asso.fr

Journée d'étude du 17 novembre 2008 INVESTIR DANS L'ASSURANCE ?

L'assurance, une nécessité ?

Intervention d'Antoine Mantel de l'ACAM : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles

Les propos tenus le sont à titre personnel et ne préjugent pas l'opinion de l'ACAM.

Le mot assurance vient de l'italien *assicurazione* signifiant secours, sécurité.

Par définition, l'**assurance** est une opération par laquelle, un **assureur** promet à un **assuré**, via un **contrat** et moyennant finance, une compensation, pour lui-même ou un tiers, en cas de survenance d'un **sinistre**. L'assureur mutualise les risques.

Historiquement, les premiers contrats d'assurance, datent du XIV^{ème} siècle ; il s'agissait alors d'assurances maritimes pour les navires et les marchandises. Par extension ces contrats ont donné naissance aux premiers contrats d'assurance-vie permettant d'indemniser les familles des équipages. Concernant l'assurance spéculative, l'une des premières à voir le jour a été celle liée aux paris effectués sur le décès des têtes couronnées. Mais cette activité a été condamnée, en particulier par l'Eglise qui dénonçait le profit tiré de la mort d'une personne, la vie humaine ne devant pas faire l'objet d'évaluation monétaire. Pour ces raisons d'ordre moral, l'assurance-vie a longtemps été interdite en France. D'autres religions condamnent aujourd'hui certaines modalités d'assurance ; c'est le cas en particulier de certains musulmans, qui, aujourd'hui, posent des conditions strictes et refusent de faire du profit explicite par le biais des assurances, qui ne peuvent donc être proposées que par des sociétés mutuelles.

Ce n'est véritablement qu'au début du XIX^{ème} siècle, avec le développement économique, que l'assurance a pris son essor en France. On a d'abord commencé par assurer ses biens, son bétail, puis, avec le développement des technologies, ce furent les voitures, les avions, les fusées, etc...

1898 a été un tournant dans l'histoire de l'assurance et du progrès social en France ; c'est en effet à cette époque qu'a été votée la loi de protection des victimes des accidents du travail : l'assurance de responsabilité des employeurs était née, ainsi que le contrôle des assurances.

Juridiquement, l'assurance est très encadrée ; il s'agit de veiller d'une part à ce que l'assureur soit encore là quand l'assuré aura subi un sinistre et d'autre part à enlever tout caractère spéculatif qui se traduirait par le fait que l'assuré tire un bénéfice du sinistre. L'assurance fait donc l'objet d'un droit spécifique très complexe : tout ne peut pas être assuré mais les sélections abusives sont normalement limitées. La loi peut aussi organiser la solidarité, notamment en cas de catastrophes naturelles. En revanche, le coût du contrat d'un assuré peut être alourdi, en cas de maladies graves ; heureusement, des limites ont du être fixées pour éviter les abus et pour le moment, en France comme dans de nombreux pays, les assureurs se sont interdits de demander le patrimoine génétique de leurs clients ; mais cela n'est pas définitivement acquis.

La **tarification** est-elle donc la même pour tout le monde ? C'est une question de solidarité entre les assurés. Par exemple, il est

interdit de différencier la tarification entre homme et femme pour les assurances retraites alors que selon les statistiques, l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes, et qu'elles coûtent donc plus cher ! De façon générale, la tarification varie en fonction de l'âge et en fonction du risque ; mais à chaque assuré de faire jouer la concurrence pour trouver l'assureur le plus adapté à ses besoins et ses contraintes.

En cas de risque trop lourd à assumer pour l'assureur, celui-ci peut à son tour s'assurer auprès d'un autre assureur ; c'est ce qu'on appelle la **réassurance** ; c'est le cas en particulier pour les catastrophes naturelles pour lesquelles il existe une mutualisation mondiale permettant d'indemniser les victimes.

Mais le rôle de l'assureur ne s'arrête pas là. C'est aussi un **investisseur** (qui doit notamment se positionner sur la question de l'investissement éthique) ; l'assurance française se place aujourd'hui au 4^{ème} rang du marché mondial de l'investissement avec 1600 milliards de placements financiers ! Pour minimiser les risques, ces placements sont majoritairement orientés vers les obligations et moins vers les actions. Seules les assurances privées (incluant les grands groupes internationaux) investissent et peuvent proposer des produits financiers et la gestion d'épargne. En revanche l'assurance sociale (assurance santé et allocations familiales), nationalisée en 1946, ne fait aucun placement financier car les prestations sont payées avec les cotisations reçues dans l'année. Normalement, tous les organismes qui pratiquent l'assurance (environ 1500), et en particulier ceux qui exercent des activités financières, sont contrôlés par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles), dans le but de donner des garanties à l'assuré et de vérifier que les règles sont bien respectées. Ce qui est récemment arrivé au groupe Américain International Group (AIG), leader mondial de l'assurance et des services financiers, (18 milliards de dollars américains de pertes, liées à des garanties sur des dérivés de créances immobilières), serait la conséquence d'une absence de contrôle par rapport à des opérations financières hors normes sans supervision, et d'une mauvaise architecture du groupe qui n'a pas su circonscrire les risques. A la question « Cela pourrait-il arriver en France ? », Monsieur Mantel se veut rassurant, précisant qu'une telle faillite ne pourrait se produire car, dans notre pays, toutes les activités des groupes d'assurance sont contrôlées.

Quid de l'impact de la **crise** économique actuelle sur le monde de l'assurance ? Contrairement aux autres secteurs, l'assurance est favorisée car le secteur continue à croître régulièrement (la part de l'assurance dans l'économie augmente au fur et à mesure de la croissance de l'économie) et à se moderniser de façon constante.

La déontologie dans les sociétés d'assurance, l'exemple d'AGF

Intervention d'Antoine SEBAUX, Responsable déontologie, Direction juridique et conformité, AGF.

L'approche déontologique comporte 3 volets :

- la **déontologie financière**, dont l'objectif est d'une part d'assurer l'intégrité financière (prévention du délit d'initié, des abus de marché) d'autre part la sécurité financière c'est-à-dire l'anti-blanchiment d'argent et l'anti-financement terroriste.
- la **déontologie commerciale**, qui suit le produit d'assurance avant sa conception (publicité), pendant sa vente (contact client) et après sa vente, où le devoir de conseil est particulièrement recommandé.
- tout ce qui peut porter atteinte à l'**intégrité** et à la **réputation** de l'entreprise (comportements des salariés).

La fonction de déontologue a été créée en France suite à une initiative de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) qui a édicté un recueil d'engagements déontologiques et a demandé à chaque compagnie d'assurance d'avoir chez elle un déontologue.

Le déontologue travaille en concertation avec la direction des ressources humaines, l'audit et des correspondants métiers. Chaque trimestre il rédige un **rapport** mentionnant les éventuelles interventions d'autorités extérieures (ACAM notamment), les litiges ou les contentieux, les problèmes dans l'application du code déontologique, les transgressions de règles, les conflits d'intérêt, les réclamations particulières de la part des clients etc...

Aux AGF, cette fonction, qui existe depuis 2002 est rattachée à la direction juridique. Elle a non seulement été créée suite aux demandes de la FFSA mais surtout car les AGF appartiennent au groupe international Allianz. Or, si le code déontologique n'est pas une obligation légale, du fait de sa cotation aux USA, Allianz en a quasiment l'obligation juridique. En effet, il faut savoir qu'outre Atlantique, en cas de poursuite judiciaire d'une entreprise, si celle-ci a un code de déontologie, le juge pourra en tenir compte pour réduire les pénalités ; en revanche, si ce code n'existe pas, les pénalités peuvent être alourdies.

Qu'en est-il en France? Depuis 2006, un décret impose aux compagnies d'assurances de faire un rapport annuel sur le contrôle interne, d'où l'émergence d'agences de notation extra financière, qui dans leurs notations, mentionnent la présence ou non d'un code éthique. Aux AGF, ce code insiste particulièrement sur le **comportement professionnel** des collaborateurs et des dirigeants (civilité et convivialité dans le travail, signalement d'un manquement caractérisé etc...) ainsi que sur les **engagements** de l'entreprise elle-même (OCDE,

ONU). Pour inciter au maximum le personnel à suivre ce code déontologique, AGF envisage un module spécifique, sous forme de questionnaire dans l'Intranet de la société. Pour aller plus loin, sous l'impulsion des pratiques américaines et d'Allianz, AGF devra mettre en place un système de « whistle blowing » (coup de sifflet) qui permettra à chaque collaborateur de dénoncer des agissements non conformes. En 2005, la CNIL s'est saisie du sujet qu'elle a d'abord jugé illégal, pour l'admettre ensuite sous certaines conditions (n'autorise à dénoncer que les anomalies comptables et financières ainsi que la lutte contre la corruption).

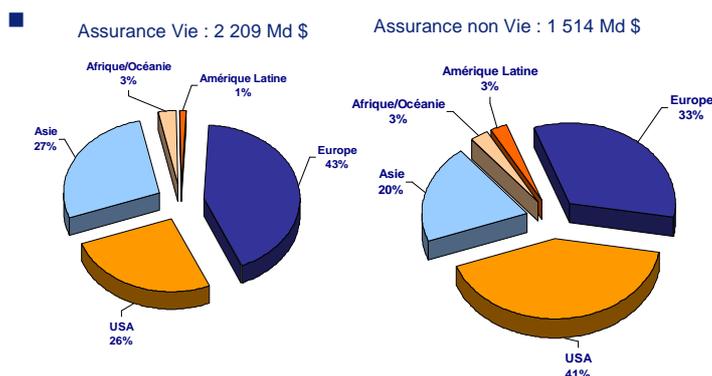
Promouvoir l'éthique, c'est aussi prendre des initiatives en matière de pratiques commerciales. Il existe à ce sujet une évolution des réglementations : fin 2007, la directive MIF (directive Marchés d'Instruments Financiers), a défini les règles du jeu entre les marchés et les intermédiaires financiers, ainsi que les règles de protection des investisseurs ; En août 2008, la loi de Modernisation de l'Economie cherche à concrétiser l'idée d'harmoniser les règles de commercialisation des produits d'épargne, y compris l'assurance vie et les produits financiers.

Qu'en est-il de la sécurité financière? AGF étant un organisme financier, (donc assujéti à des obligations de prévention du blanchiment d'argent) des dispositifs de prévention ont été mis en place, sous contrôle de l'ACAM. Pour faciliter et optimiser ces dispositifs, une loi européenne exige qu'à partir de 2009 les risques soient cartographiés et régulièrement actualisés.

En conclusion, par la formation, la définition de normes de comportement et la mise en place d'outils de préventions, la déontologie a une fonction de contrôle, incitant la bonne application des lois et des règlements essentiels pour l'entreprise.

Le marché de l'assurance dans le monde en 2006

source : Swiss Re, sigma - Meeschaert



Enquête de l'association Les Amis de La terre, intervention de Yann Louvel

Créée en 1970, l'association écologiste indépendante « Les Amis de la Terre » est agréée par le Ministère de l'Environnement. Elle est présente sur les 5 continents, dans 72 pays. En 2008 cette association a mené une enquête sur le secteur des assurances qu'elle juge, comme les banques, co-responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'enquête réalisée dans 5 sociétés d'assurance, 5 mutuelles d'assurance et 5 bancassureurs ; a consisté à rechercher des informations, rencontrer les entreprises, envoyer des questionnaires, analyser des données et enfin publier un rapport.

3 axes stratégiques ont été examinés dans chacune des sociétés : la politique globale, deux produits d'assurance spécifiques et enfin la gestion des actifs. Voici pour chaque axe la liste synthétique des critères étudiés :

Concernant la **politique globale** : Vérification de : la prise de conscience de l'urgence de la situation, la reconnaissance de sa part de responsabilité, la prise d'objectifs de réduction chiffrés et datés et la mise en place des moyens nécessaires.

Concernant l'étude des **produits d'assurance**, 2 d'entre eux ont été spécifiquement analysés :

- **l'assurance automobile** : recherche de leviers d'actions tels que : bonus/malus en fonction de la classe des véhicules ou de leur kilométrage annuel ; bonus pour les automobilistes privilégiant l'utilisation des transports en commun ; sensibilisation des conducteurs à l'éco-conduite ; mise en place d'un réseau de garages respectant des critères environnementaux.

- **l'assurance habitation** : recherche de produits spécifiques d'assurance favorisant la prise en compte de l'existence de production d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Enfin, l'étude de la **gestion d'actifs** a consisté à demander à chaque société si elle calculait le montant des émissions de GES induit via ses investissements, comme le fait déjà la Caisse d'Epargne pour ses produits aux particuliers grâce à une méthodologie développée avec Utopies, Centre Info et un panel de parties prenantes indépendant incluant les Amis de la Terre. L'enquête a également recherché l'existence

d'investissements responsables, la pratique d'une politique d'activisme actionnarial spécifique sur les enjeux climatiques et énergétiques, incluant le vote en AG, mais aussi l'exercice d'une politique de réduction / exclusion de valeurs énergétiques.

Au terme de cette enquête, Les Amis de la Terre concluent que si la sensibilisation des collaborateurs est visible, en revanche, les actions tardent à se mettre en place pour l'adaptation du cœur de métier à la contrainte climatique. La formation au sein des entreprises est très insuffisante et la prise en compte de la dimension climat dans les produits d'assurance est très inégale, avec, en particulier, un grand retard pour les bancassureurs. Le point de blocage principal se situe toutefois au niveau de la gestion d'actifs. Concernant les investissements, ils estiment qu'il n'y a pratiquement aucune prise en compte de la contrainte carbone alors que les assurances pourraient facilement réduire leurs émissions induites par une politique de Best in class climatique, et qu'elles ont un pouvoir d'influence majeur en tant qu'investisseurs institutionnels majeurs. Leurs recommandations auprès des assurances sont donc de 4 ordres : mettre en place une politique transversale sur le climat ; calculer les émissions induites par la gestion d'actifs et définir des objectifs de réduction chiffrés et datés ; élaborer une stratégie d'investissement adaptée à la contrainte climat et enfin, intégrer la dimension climat dans les produits d'assurance automobile et habitation.

Pour consulter les résultats de l'enquête : www.amisdelaterre.org



Adhésion 2009

Depuis plus de vingt ans, l'association Ethique et Investissement contribue à l'information et à la réflexion sur les enjeux des différents secteurs de l'économie et les politiques d'entreprise. Son action, originale en France, permet de rappeler que l'essentiel est la place de l'Homme et qu'il est possible de faire évoluer les comportements dans les entreprises.

Plus que jamais, nous avons besoin de constituer une communauté intéressée par les évolutions de l'environnement économique, s'interrogeant sur la légitimité des stratégies et des pratiques d'entreprise, mobilisée dans un dialogue constructif avec les dirigeants des sociétés.

En adhérant à Ethique & Investissement, vous soutenez notre action en direction des entreprises afin d'améliorer la prise en compte de l'Homme dans l'économie et de contribuer à promouvoir les conditions d'un développement durable sans exclusion.

Merci de découper ce bulletin d'adhésion et de le renvoyer avec votre chèque à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION ETHIQUE & INVESTISSEMENT
93, Rue de Sèvres
75006 PARIS

Investir dans l'assurance : opportunités et risques

Intervention de **Guillaume Chaloin de Meeschaert**

Consolidation, Vieillesse de la population, pays émergents et pool « hygiène, sécurité, environnement » : voilà les futurs moteurs de croissance de l'assurance.

- **Consolidation** : Parmi les 12 grandes compagnies d'assurances mondiales, 9 sont européennes : alors que les américaines se contentent de leur marché local (qui représente quand même 40% des primes mondiales), les acteurs européens ont multiplié les fusions transnationales ces dernières années afin de faire face aux groupes globaux, notamment dans les pays émergents. Les leviers permettant leur consolidation sont d'une part, l'augmentation des capacités de distribution, via des partenaires bancaires (en France et en Italie, déjà 60% des produits d'assurance vie sont vendus en réseaux bancaires), mais aussi, la diversification des produits proposés (dommage + épargne + retraite + santé) et enfin, l'établissement de nouvelles normes pour offrir une meilleure garantie à l'assuré sur du plus long terme.

- **Vieillesse de la population** : En Europe, d'ici à 2050, il y aura 2 fois moins d'actifs pour financer les dépenses publiques, la hausse des dépenses de santé coûtera aussi cher que celle des retraites. Déjà, la pérennité des systèmes publics de sécurité sociale des pays de l'OCDE n'est plus assurée, ce qui conduit à un endettement massif pour les Etats et de lourds problèmes sociaux, en particulier la paupérisation des personnes âgées et les inégalités dans l'accès au soin. Le défi à relever va donc être de renforcer les mécanismes collectifs de financement pour garantir la solidarité du système, avec le besoin de mettre en place des dispositifs pour éviter la sélection des risques par les assureurs qui multiplient leurs efforts pour ouvrir ce marché, l'un des axes majeurs de croissance dans les prochaines décennies.

- **Pays émergents** : Bien que représentant 86% de la population du globe, ces pays ne bénéficient que de 8% des primes d'assurance mondiale ; bien que 70% de la production agricole

de la planète soit produite par ces pays, moins de 20% de la production mondiale est assurée... Le marché est donc très important à conquérir, limité cependant par des exigences de stabilité politique, économique et juridique, qui excluent de facto un certain nombre de pays, alors que d'autres comme la Russie, l'Inde et la Chine sont des zones d'intérêt. A cela s'ajoutent de nombreux facteurs de risque qui limitent ou retardent les projets : ainsi, selon la localisation géographique, les régions sont plus ou moins exposées aux catastrophes naturelles, techniquement et financièrement difficiles à évaluer et par conséquent, véritable frein pour le développement des couvertures d'assurance. Une des solutions est de créer des partenariats public-privé, comme c'est le cas au Mexique par exemple, avec le groupe Agroasemex.

- **Risques Hygiène, Sécurité, Environnement** : 5 500 Md \$, c'est le coût économique du changement climatique estimé par le rapport Stern. Et d'après le vice président de la banque mondiale : « 1% du PIB mondial investi maintenant, suffirait à fortement diminuer les effets du changement climatique ». Suite au protocole de Kyoto, le réassureur allemand Munich Re a initié en 2005 la formation d'un comité d'experts de compagnies d'assurance, climatologues et économistes pour le développement de nouveaux produits d'assurance afin de se prémunir des risques générés par le réchauffement climatique. Par ailleurs, certains pays émergents comme l'Uganda ou l'Amérique latine, ont vu l'arrivée de la micro assurance. Mais les nouveaux systèmes d'assurance ne plaisent pas à tout le monde : par exemple en France, la confédération paysanne critique la disparition du principe de mutualisation des risques et la spéculation à outrance des plus gros acteurs.



Bulletin d'adhésion

■ Je souhaite adhérer à l'association **Ethique & Investissement**

Cotisation annuelle 2009 :

- à partir de 80 € pour les personnes privées*
- à partir de 100 € pour les congrégations et associations,
- à partir de 250 € pour les entreprises.

Je règle par un chèque joint d'un montant de :
à l'ordre de l'association **Ethique & Investissement**.

Un **reçu fiscal** vous sera adressé sur demande dès réception de votre courrier, vous donnant droit à **66% de déduction fiscale** pour les particuliers (cf article 200 du CGI) et 60% pour les sociétés (cf article 238bis du CGI)

**Pour les particuliers ne souhaitant pas de reçu fiscal, la cotisation minimum est de 50€*

Fait à, le.....

■ Mes coordonnées :

Nom.....
Prénom.....
Institution.....
Adresse.....
.....
Téléphone.....
Email.....

Signature :